

Droits de l'enfant

Date d'adhésion : 31 janvier 1992.

Le rapport initial de la Lituanie (CRC/C/11/Add.21) a été présenté et sera examiné par le Comité à sa session de mai et juin 2001.



MACÉDOINE (EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE)

Date d'admission à l'ONU : 8 avril 1993.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : La Macédoine a présenté un document de base (HRI/CORE/1/Add.83) à l'intention des organes de surveillance. Le rapport préparé par le gouvernement comprend des données démographiques et des statistiques, ainsi que des renseignements sur les systèmes politique et administratif, la structure du gouvernement et le cadre constitutionnel et législatif dans lequel s'exercent les droits de l'homme et les libertés. Les dispositions constitutionnelles concernent notamment le droit à la vie, le respect d'une procédure régulière, le droit au recours judiciaire, la liberté de religion, le droit à la vie privée, les droits d'association, de réunion et d'expression, le droit de voter et d'être élu, ainsi que la citoyenneté et la nationalité. La Cour constitutionnelle protège la liberté de croyance, de conscience, d'opinion et d'expression publique d'opinions, ainsi que la liberté d'association et d'activités politiques, et interdit la discrimination contre les citoyens fondée sur leur sexe, leur race, leur religion ou leur affiliation religieuse, nationale, sociale ou politique. En outre, la légalité des actes individuels de l'administration et des autres institutions publiques est garantie par l'appareil judiciaire. Tout citoyen a le droit d'être informé sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de contribuer activement, individuellement ou en collaboration avec d'autres, à leur promotion et à leur protection. Le dispositif national se rapportant aux droits de l'homme comprend la Commission d'enquête permanente sur la protection des droits et libertés des citoyens et le Conseil des relations inter-ethniques.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 18 janvier 1994.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de l'ex-République yougoslave de Macédoine devaient être présentés les 30 juin 1993 et 1998 respectivement.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 18 janvier 1994.

Le rapport initial de l'ex-République yougoslave de Macédoine (CCPR/C/74/Add.4) a été examiné par le Comité à sa session de juillet 1998; le deuxième rapport périodique devait être présenté le 16 septembre 1992.

Protocole facultatif : Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 12 décembre 1994.

Deuxième protocole facultatif : Date d'adhésion : 26 janvier 1995.

Discrimination raciale

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 18 janvier 1994.

Le quatrième rapport périodique de l'ex-République yougoslave de Macédoine doit être présenté le 17 septembre 1998.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 18 janvier 1994.

Le rapport initial de l'ex-République yougoslave de Macédoine devait être présenté le 17 février 1995.

Torture

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 12 décembre 1994.

Le rapport initial de l'ex-République yougoslave de Macédoine (CAT/C/28/Add.4) a été présenté et sera examiné par le Comité à sa session de mai 1999; le deuxième rapport périodique doit être présenté le 11 décembre 1999.

Droits de l'enfant

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 2 décembre 1993.

L'ex-République yougoslave de Macédoine a soumis le rapport initial (CRC/C/8/Add.36) que le Comité doit examiner à sa session de janvier 2000; le deuxième rapport périodique devait être présenté le 16 septembre 1998.

RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE**Comité des droits de l'homme**

À sa session de juillet 1998, le Comité a étudié le rapport initial de la Macédoine (CCPR/C/74/Add.4, mars 1998). Le rapport, rédigé par le gouvernement, contient de l'information notamment sur ce qui suit : dispositions constitutionnelles relatives aux droits et libertés; lois adoptées pour mettre en œuvre le Pacte, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et divers autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; poste d'ombudsman; Commission parlementaire permanente de surveillance des libertés et droits du citoyen; service de promotion de l'égalité entre les sexes, créé en 1997; restrictions autorisées aux droits et libertés; droit à la vie, contrôle de l'usage des armes à feu par les agents de l'État, interdiction de la peine capitale; interdiction de la torture et des mauvais traitements, exclusion d'éléments de preuve obtenus par